



AdobeStock©PCH.Vector ; ©Judit Zengovary/Minty

PACTE POUR L'EMBAUCHE EN OCCITANIE : SUIVI ET PREMIÈRE ÉVALUATION

Éditorial du Président

Mobilisation générale des acteurs régionaux : un emploi pour toutes et tous en Occitanie



Dans un contexte économique incertain, l'Occitanie présente un grand paradoxe, elle a le 2^e taux de chômage le plus élevé de France (8,8 % de la population active), alors qu'il y a de nombreux postes à pourvoir : 89 469 selon Pôle emploi. Les difficultés de recrutement concernent tous les secteurs et en particulier l'aide à domicile, la santé, l'hôtellerie, la restauration, les arts et spectacles, l'agriculture, l'industrie. 3^e région de France pour l'emploi saisonnier, ce secteur est également très touché.

En réponse à ce contexte, le Pacte pour l'embauche construit par la Région Occitanie avec une cinquantaine de partenaires publics et privés, lancé le 23 mars 2022, a pour objectif de lever les freins à l'emploi persistants, et permettre aux entreprises de trouver la main d'œuvre nécessaire pour accompagner la reprise économique post-Covid. Les 40 solutions concrètes proposées se déclinent en 3 axes : accompagner les habitants en recherche ou en reprise d'emploi, encourager la confiance en soi et le savoir-être en entreprise, et accompagner les entreprises d'Occitanie.

Saisi par la présidente de Région pour mener à bien un suivi et une première évaluation du Pacte pour l'embauche, dans son Avis, le CESER a analysé les différents freins à l'embauche en région pour suivre les actions définies. L'accès à un logement, à la formation et la mobilité sont indéniablement des facteurs de difficulté, mais d'autres aspects conditionnent la décision d'accéder ou non à un travail, tels que la qualité de vie au travail, le sens donné au travail, la place que l'on souhaite accorder aux loisirs (articulation temps libre/temps professionnel).

Le rapport voté par le CESER ouvre des perspectives de réflexion et d'actions nouvelles et il ressort en particulier la nécessité que la mobilisation générale des acteurs régionaux soit la mieux coordonnée possible à l'échelon des bassins de vie et que les politiques d'emploi s'articulent entre elles. Par ailleurs, il pose clairement la question de la transformation de notre relation au travail.

Le Pacte pour l'embauche intervient dans une période où la situation économique, qui semblait pourtant s'améliorer au sortir de la crise sanitaire, risque de se dégrader en raison de la crise énergétique et de l'inflation engendrées par la guerre en Ukraine.

Raison de plus pour renforcer le rôle et la place des partenaires sociaux, des branches professionnelles. Mais il faut avoir le souci d'embarquer tous les acteurs dans les territoires pour la promotion des mesures et des propositions à mettre en œuvre, avec la dynamique des associations de parents d'élèves, des familles, de la jeunesse...

Le CESER peut et doit aussi assurer le suivi pour la durée du pacte.

Jean-Louis CHAUZY

Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Olivier-Ronan RIVAT
Rapporteur et Président de
la Commission
Éducation - Formation -
Emploi - Jeunesse - Enjeux
de société

**Synthèse de l'Avis voté le 13 décembre 2022
et préparé par la Commission Éducation - Formation -
Emploi - Jeunesse - Enjeux de société**

En tant que chef de file du développement économique, le Conseil régional a pris l'initiative de coordonner avec 54 partenaires un Pacte pour l'embauche. Ce dispositif, lancé le 23 mars 2022, est organisé en réponse à des freins à l'embauche externes et internes aux entreprises, ainsi que, plus globalement, dans l'ensemble des parcours professionnels. Au total, 40 solutions concrètes sont proposées sur l'ensemble du territoire régional.

Le Pacte pour l'Embauche initié par le Conseil régional Occitanie est une **initiative intéressante de la part de la collectivité régionale qui doit être saluée. Cependant le CESER regrette de ne pas avoir été associé en amont à la construction du Pacte, le CESER représentant la société civile organisée d'Occitanie.** Cet intérêt doit à la fois bénéficier aux nombreux habitants de notre région dans leurs problématiques d'emploi, mais aussi répondre aux enjeux et besoins des entreprises de la région qui sont confrontées à une situation de plus en plus complexe sur le plan RH, et aussi incertaine dans leurs modèles de développements économiques.



Les problématiques de logement, de mobilité, de formation...sont autant d'éléments à prendre en compte et de leviers à actionner pour favoriser l'embauche. **La qualité de vie au travail est par ailleurs devenue un enjeu essentiel que le CESER défend**, et que la situation actuelle met en lumière comme jamais. Les éléments d'attractivité d'un métier reposent sur les conditions de travail dans une acceptation large englobant la question des salaires, des acquis sociaux, de l'articulation temps libre et temps professionnel, mais également des éléments relevant de la responsabilité sociétale de l'entreprise, son éthique, son engagement pour l'environnement...

Le présent Avis est la première étape dans le suivi et l'évaluation du Pacte pour l'embauche. Au regard de l'importance du sujet en Occitanie, le CESER pourra réaliser un suivi de la mise en œuvre du Pacte sur toute sa durée de vie, selon des modalités à définir.

Dans ce contexte, le CESER a fait le choix de :

- 👉 mesurer la notoriété du Pacte ;
- 👉 réaliser un premier niveau d'analyse des 40 actions du Pacte ;
- 👉 étudier la complémentarité du Pacte dans le cadre d'autres politiques économiques et sociales ;
- 👉 faire des premières préconisations concourant à la réussite future du Pacte.

Les racines de ce basculement spectaculaire sont profondes. C'est tout un système de valeurs qui bascule.

La conception du Pacte pour l'embauche repose en partie sur ces schémas d'hier ; le rapport au travail est bien à réinterroger en profondeur. Sans cela, un décalage permanent et croissant entre les actions déployées dans le cadre des politiques publiques et la "réalité des gens" pourra s'observer.

PRÉCONISATIONS DU CESER

Au regard des travaux menés en Commission, de l'ensemble des auditions et des réunions territoriales réalisées, et de la prise en compte d'études ou d'enquêtes dont celle citée en exemple ci-dessus, le CESER a formulé des préconisations, dont celles-ci :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET FACILITER LES CONDITIONS D'ACCÈS

Le CESER préconise que les problématiques d'emploi soient analysées dans toute leur complexité sans se réduire au simple constat d'inadéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Les problématiques de logement, de mobilité, de formation, de garde d'enfant, de santé... sont autant d'éléments à prendre à compte et de leviers à actionner pour favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi.

La qualité de vie au travail est par ailleurs devenue un enjeu essentiel que la situation actuelle met en lumière comme jamais. Les éléments d'attractivité d'un métier reposent sur les conditions de travail dans une acception large englobant les questions de salaires, d'acquis sociaux, d'articulation temps libre et temps professionnel ; mais également des éléments relevant de la responsabilité sociétale de l'entreprise, son éthique, son engagement pour l'environnement...

Le CESER insiste sur le levier d'action relatif à l'amélioration de la qualité de vie au travail, insuffisamment présent dans le Pacte pour l'embauche. L'amélioration de la qualité de vie au travail passe d'abord par la bonne qualité du dialogue social tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau territorial.

COMMUNICATION ET ANIMATION DU PACTE POUR L'EMBAUCHE

Le CESER a constaté une méconnaissance du Pacte sur le territoire d'Occitanie, de plus certains partenaires, ne s'approprient pas le Pacte parce qu'une partie d'entre eux n'ont pas été interpellés ou informés de la démarche en amont, le CESER notamment. Le fait d'ignorer les actions du Pacte ne permet pas aux acteurs de s'approprier voire de bénéficier des effets du Pacte.

À ce titre, la politique du « aller vers » du Conseil régional semble insuffisante. **Le CESER préconise d'adresser le Pacte à tous les acteurs en personnalisant l'envoi, pour susciter l'intérêt, et de leur adresser en particulier les points qui les intéressent.**

INFORMATION MÉTIERS

Le CESER préconise que le Conseil régional, avec les principaux acteurs économiques, participe à la revalorisation de l'image des métiers en tension. **Le CESER préconise de développer leur attractivité auprès des lycéennes et lycéens et des collégiennes et collégiens dans le cadre de sa compétence orientation,** en ajoutant des actions partenariales au pacte pour l'embauche qui soutiennent la formation notamment dans les secteurs du tourisme, de l'animation et de l'hôtellerie-restauration.

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Audrey BAUDIN ■ audrey.baudin@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 76

Secrétariat : Virginie BONIFAS ■ virginie.bonifas@ceser-occitanie.fr ■ +33 5 62 26 94 82